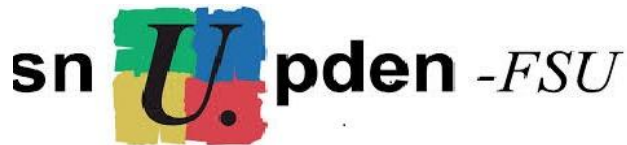


Communiqué du SNUPDEN-FSU académique



Comment mettre le moins possible d'intelligence et d'humain dans le traitement du décrochage ?

Il semble que l'académie de Lille ait trouvé la solution : une circulaire d'orientation de 75 pages agrémentée de consignes spécifiques décrochage de 40 pages sans oublier circulaire et annexes (2 pages 6 annexes). La lecture de ce dernier document est instructive :

Le chef d'établissement doit après l'examen du baccalauréat :

Donner le formulaire ANNEXE 1 pour le redoublement de droit

Vérifier le retour du formulaire

Téléphoner à l'élève pour remplir le bordereau des injoignables

Transmettre avec célérité les dits documents au DCIO

La commission du 12 juillet affectera alors sur place vacante (pour mémoire 35 élèves par classe sauf en industriel 30)

L'administration de l'orientation remplace ainsi le conseil dans l'intérêt de l'élève, petite sphère humaine réservée dorénavant...au privé

Que les personnels de direction se rassurent, ils pourront utilement meubler leur mois d'août à refaire éventuellement leur répartition de service et leurs emplois du temps après la commission des moyens du 15 juillet et l'affectation des stagiaires et contractuels du 21 juillet.

Le SNUPDEN-FSU revendique un retour à la responsabilisation des équipes de direction et de leur personnel éducatif qui connaissent les élèves et sont aptes à conseiller et prendre les mesures garantissant la continuité des parcours.

Lille le 23/6/2016